

L'ajournement

trièmement, que dans l'ensemble du Canada, le personnel des bureaux de la SCHL soit élargi en fonction de l'augmentation de travail qui en découlerait, et que les services actuels soient décentralisés pour que les populations rurales puissent être desservies.

Il est évident que le ministre a du mal à aider les Canadiens à revenus modiques qui ont besoin de logement correct. Ma suggestion tend donc à ce que l'on permette à des milliers de Canadiens de continuer à habiter des logements corrects en les réaménageant, et cela, dans la localité de leur choix. On atténuerait ainsi la crise actuelle du logement. Je serais heureux que le ministre accorde à cette idée l'accueil sympathique dont je le sais capable.

L'hon. Barney Danson (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Madame l'Orateur, j'ai été impressionné par l'intérêt que ne cesse de manifester le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall) pour les programmes d'amélioration des quartiers et de remise en état de logements. J'ai suivi tout particulièrement ce qu'il a dit des prêts pour l'amélioration des maisons et les suggestions précises qu'il a présentées. Je ne manquerai pas d'en tenir compte lors du réexamen de programmes que j'ai promis aux ministres chargés du logement, et aussi lorsque je chercherai des façons nouvelles d'assister les personnes à revenu modique, qu'elles habitent dans la circonscription du député ou ailleurs au Canada.

Le député a parlé de retards injustifiés dans l'application des programmes d'amélioration des quartiers et de remise en état des logements. Le lancement de ces programmes nouveaux a marqué un progrès énorme.

Tout d'abord, en ce qui concerne le programme d'amélioration des quartiers, nous avons conclu les accords nécessaires avec les dix provinces pour 1974 et nous négocions actuellement les accords pour 1975. En 1974, 48 millions et demi de dollars ont été octroyés aux municipalités sous forme de subventions; on prévoit leur en accorder 50 millions et demi pour 1975. Les budgets augmentent donc graduellement.

A la suite de la signature des accords de 1974, les provinces ont désigné 86 municipalités dans lesquelles des secteurs devraient être choisis pour le programme d'amélioration des quartiers. Ces municipalités ont choisi 87 quartiers et le programme a été mis en œuvre dans 34 d'entre eux. Dans les 53 quartiers restants, on en est au stade de la planification. On choisit actuellement 20 autres quartiers. Les gens qui résident dans ces quartiers contribuent activement à établir l'aide dont ils ont besoin. Ce sont là, je pense, des réalisations dont nous pouvons être fiers. Je suis très satisfait de l'appui que nous avons obtenu des provinces et des municipalités et je suis sûr qu'en 1975, ce programme donnera encore des résultats très positifs.

N'oublions pas que c'est cette Chambre qui a adopté la loi obligeant les municipalités à adopter des règlements concernant les normes minimales d'entretien et d'occupation. Toutes les municipalités qui participent au programme ont dû édicter ces règlements et c'est déjà là une réalisation très importante.

Quant à la mise en œuvre du programme d'aide à la revalorisation des logements, les députés savent qu'en vertu de la loi, des subventions et des prêts peuvent être accordés pour la rénovation des propriétés en mauvais état

[M. Marshall.]

dans les secteurs visés par le programme d'amélioration des quartiers ou dans d'autres secteurs désignés par décret du conseil. Comme nous avons maintenant 87 secteurs désignés en vertu du programme d'amélioration des quartiers, la SCHL peut octroyer des subventions en vertu du programme d'aide à la revalorisation des logements. Je suis donc heureux d'informer la Chambre qu'on a accordé ce genre de prêts et de subventions dans 22 municipalités et qu'un nombre équivalent de municipalités pourront bientôt profiter de ce programme. Je dois dire que l'initiative de ces programmes ne me revient pas entièrement et qu'il faut en féliciter mon prédécesseur de même que les provinces et les municipalités qui ont si bien collaboré avec nous.

On a dit que la mise en marche du programme de logements destinés aux ruraux et aux autochtones, annoncé l'an dernier par le gouvernement fédéral, était lente. Personne n'est plus désireux que moi de le réaliser. Je voudrais assurer de député d'Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe et les autres députés que l'octroi et la revalorisation de logements dans le cadre de ce programme se poursuit aussi rapidement que possible. Aux termes des accords signés il y a quelques années avec la Saskatchewan et le Manitoba, nous avons fourni 848 logements destinés à des résidents à revenu modeste des régions éloignées du Nord. Des accords ont été conclus avec Terre-Neuve (I.P.-E.), le Nouveau-Brunswick, le Manitoba, l'Alberta et la Colombie-Britannique, et nous nous attendons à en conclure d'autres prochainement avec d'autres provinces.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le ministre, mais son temps de parole est expiré.

AIR CANADA—LA POSSIBILITÉ D'INCLUSION DU SERVICE DES FINANCES À WINNIPEG DANS LES ATTRIBUTIONS DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre): Madame l'Orateur, je voudrais tout d'abord, par votre intermédiaire, remercier le ministre des Transports (M. Marchand) et le secrétaire parlementaire, d'avoir institué une enquête publique sur le paiement de \$100,000, par Air Canada, à l'agence de voyages McGregor de Montréal. Le ministre a examiné la situation objectivement, saisi le problème et pris une mesure parfaitement adaptée à la situation. Il doit maintenant faire preuve de la même objectivité et de la même sincérité pour examiner les problèmes tout aussi difficiles qui se posent au sujet du service des finances à Winnipeg. Pour plusieurs raisons, cette situation est encore plus grave et exige encore plus que les faits soient entièrement révélés au public.

Le conflit de travail au service des finances dure depuis presque deux ans. Les députés de Winnipeg ont reçu au cours de cette période d'innombrables télégrammes et lettres d'employés leur demandant de les aider à résoudre le conflit.

Au cours de la dernière session de la vingt-neuvième législature et au cours de la présente session de la trentième législature, cette question a été soulevée 28 fois à la Chambre des communes, par des députés des deux côtés de la Chambre. Que le gouvernement n'ait pas seulement bougé le petit doigt est déjà fort ridicule.